



**Comité interministériel pour la coopération au développement**

**Réunion virtuelle du 27 novembre 2020**

**Compte-Rendu**

**Présences**

*Délégués*

Manuel TONNAR	Président, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrick HEMMER	Ministère d'Etat	
Claude FABER	Ministère d'Etat (suppléant)	
Christophe SCHILTZ	Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Cathy WELTER	Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction politique	<input checked="" type="checkbox"/>
Tom KOELLER	Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Défense	exc.
Roland REILAND	Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Défense	
Alain BLISS	Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de l'Immigration et de l'Asile	
Christine HEERZELE	Ministère de l'Agriculture, la Viticulture et du Développement rural	<input checked="" type="checkbox"/>
Pierre TREINEN	Directeur du Service d'Economie rurale	
Barbara ZECHES	Ministère de la Culture	exc.
	Ministère de la Digitalisation	
Daniel DA CRUZ	Ministère de l'Economie (y compris pour DG Tourisme et DG Classes moyennes)	exc.
Sarah HAUNERT	Ministère de l'Economie	<input checked="" type="checkbox"/>
Alex FOLSCHIED	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	
Claude SEVENIG	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	exc.
Ralph KASS	Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Christopher WITRY	Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes	<input checked="" type="checkbox"/>
Carlos GUEDES	Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	
Frederick-Christoph RICHTERS	Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	
Romain MARTIN	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	<input checked="" type="checkbox"/>

Léon DIEDERICH	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	
Georges GEHL	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	
Marguy KOHNEN	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	exc.
Cherryl DENTZER	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	<input checked="" type="checkbox"/>
Sébastien KIEFFER	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	
Gilles ROD	Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région	<input checked="" type="checkbox"/>
Emma WALDRON	Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région	
Georges HEINEN	Ministère des Finances	exc.
Miguel MARQUES	Ministère des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
Raymond BAUSCH	Ministère des Finances, Inspection générale des finances	<input checked="" type="checkbox"/>
Fabien SIMON	Ministère des Finances, Inspection générale des finances	
Bob GENGLER	Ministère de la Fonction publique	
Romain SCHLIM	Ministère de la Fonction publique	
Pol HENROTTE	Ministère de l'Intérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
Patricia VILAR	Ministère de l'Intérieur	exc.
Dina RAMCILOVIC	Ministère de la Justice	exc.
Tom HANSEN	Ministère de la Justice	
	Ministère du Logement	
Gilbert SCHMIT	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	
Paul EILENBECKER	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	
Jeannette MUELLER	Ministère de la Protection des consommateurs	
Nadia DJEBBAR	Ministère de la Protection des consommateurs	
Noémie MAROCHI-FEYDER	Ministère de la Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Claire ANGELSBERG	Ministère de la Santé	
Isabelle WELTER	Ministère de la Sécurité intérieure	<input checked="" type="checkbox"/>
Sarah HARIK	Ministère de la Sécurité intérieure	
Nathalie WEBER	Ministère de la Sécurité sociale	
Pascale SPELTZ	Ministère de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
Carlo HASTERT	Ministère des Sports	exc.
Christophe BESTGEN	Ministère des Sports	
Maggy HUESSEIN	Ministère des Sports	
Nadine WELTER	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	

#### *Autres participants*

Véronique FABER	Cercle de Coopération des ONGD, Plaidoyer national et médias
Marine LEFEVRE	SOS Faim Luxembourg, Coordinatrice du Pôle Sensibilisation du public et du Plaidoyer
Hindatou N. AMADOU	APESS Burkina Faso, Responsable Plaidoyer/Lobbying & Genre et Coordinatrice Régionale Campagne Lait
Ana-Luisa TEXEIRA	Fondation Caritas Luxembourg, Coordinatrice de programmes

Nicole IKUKU	Cercle de Coopération des ONGD, Directrice
Thomas LAMMAR	Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire, Desk finance inclusive, D4D et secteur privé
Virginie GILBERT	Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire, Desk Sensibilisation et éducation au développement, point focal Climat
Ernstine KORNELIS	Secrétaire du Comité interministériel pour la coopération au développement, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire
Violette JUNCKER	Stagiaire, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président du Comité ouvre la cinquième et dernière réunion du Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) de l'année 2020, qui se tient une fois de plus sous forme de visioconférence en fonction des restrictions liées à la pandémie Covid-19. Comme il est de coutume, cette dernière réunion de l'année du CID est entièrement dédiée à la thématique de la cohérence des politiques et facilitée par le Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg.

L'ordre du jour est approuvé avec les modifications suivantes : afin de donner un maximum de temps aux présentations et échanges au sujet de la cohérence des politiques, l'approbation du compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2020 se fera par voie écrite et le point 3 (briefing sur les activités phares récentes de la Coopération luxembourgeoise [CL]) est reporté à la prochaine réunion du CID.

Pas de points Divers.

### 3. La cohérence des politiques pour le développement

En guise d'introduction, le Président du CID souligne que le contexte de la crise sanitaire et économique, qui confronte tous les acteurs à des risques et des défis globaux, rend une discussion au sujet de la cohérence des politiques pour le développement (CPD) plus opportune que jamais. La pandémie ayant démontré, si besoin il en était, que tous les pays du nord comme du sud sont intrinsèquement liés, certains changements s'avéreront nécessaires pour aboutir à un monde post Covid plus résilient et plus durable. Sur le plan international la devise du « *build back better and greener* » guide les réflexions en ce sens. Les améliorations portant attention à une relance économique plus équitable et aux droits de l'homme relèvent d'une importance particulière dans ce contexte. L'approche du « *Team Europe* » en réponse à la crise constitue un des vecteurs d'actions concrètes de l'UE. L'importance de la CPD fut aussi mise en évidence dans les discours des ministres Fayot et Asselborn et les débats subséquents à la Chambre des Députés. Le Président rappelle que le CID traite régulièrement de sujets ayant trait à la CPD et y consacre une session entière par année qui est organisée et facilitée par la société civile (Cercle de Coopération des ONGD [Cercle]), dont il soulève le rôle en matière de veille sur la mise en œuvre de la CPD et l'appui du MAEE dans ce cadre.

- *Les enjeux de la cohérence des politiques pour le développement pour le travail des organisations non-gouvernementales de développement (ONGD) et de leurs partenaires*

La représentante du Cercle en charge du plaidoyer politique, Mme Véronique Faber (VF), souscrit à l'importance accrue de la CPD dans le contexte de la pandémie, qu'elle qualifie de lentille permettant de mettre en lumière certains sujets, anciens et nouveaux, devenus plus urgents.

Le Cercle propose d'aborder la CPD via une introduction générale (historique, liens entre la CPD et la cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD) suivie par un échange sur base de deux illustrations concrètes. Le Cercle souhaite ainsi différencier entre une posture de veille des politiques nationales et européennes (exemple du *Fair Politics*) et celle de la culture de débat visant à lancer des discussions sur les impacts positifs et négatifs observables.

VF revient ainsi sur l'historique de la CPD au Luxembourg d'un point de vue de la société civile<sup>[1]</sup>. Le sujet de la cohérence des politiques aurait évolué au niveau européen via les traités de Maastricht et de Lisbonne et sous impulsion de l'OCDE, qui a rajouté la notion de CP pour le développement. Au LU, le concept aurait été instauré par une loi nationale en 2012. La définition la plus courante de la CPD défendrait la vision que la cohérence des politiques vise à garantir que les politiques au Luxembourg et au niveau international ne minimisent pas les objectifs du développement, et si possible contribuent à leur atteinte de manière positive.

Y liés seraient la question qualifiée de politique du respect des Droits humains (DH) aux niveaux national, européen et global. VF relève le potentiel réel pour améliorer la vie des populations vulnérables dans les pays en développement. En analysant les sujets du baromètre « *Fair Politics* » à la lumière des priorités de l'UE et de l'OCDE, seraient à noter les convergences au niveau des thématiques du climat, des finances et de l'agriculture avec pour but commun la sécurité alimentaire et l'approvisionnement de nourriture.

- *La CPD comme approche dans un contexte du développement durable et de l'Agenda 2030*

L'introduction de la cohérence des politiques pour un développement durable (CPDD) depuis 2015 présenterait une valeur ajoutée à la CPD puisque les 17 Objectifs de développement durable (ODD) fonctionnent comme cadre structurant la mise en œuvre de la cohérence des politiques en général. De nouveaux sujets et de nouvelles interconnexions pourraient être abordés et pour la première fois, la vision d'un monde unique sans distinction entre le « Nord » et le « Sud » a été reconnu. Cette solidarité internationale globale a aussi été intégrée dans le plan national pour un développement durable au niveau national.

Cette « nouvelle lentille » de l'Agenda 2030 permettrait une focalisation sur les politiques de développement et ainsi une veille quant à l'impact des politiques sur les populations, qui devraient donc œuvrer envers le renforcement du respect des DH et la réduction de la pauvreté, dans son sens multidimensionnel repris dans le principe du « *leave no one behind* ». Ici, la réduction des inégalités constituerait un point clé.

Le rôle de la société civile devrait ainsi être redéfini en fonction des nouvelles interconnexions thématiques et de nouvelles idées développées afin de répondre aux nouvelles dimensions de la problématique présentes et futures. En d'autres termes, il s'agirait de s'aligner de manière collective sur l'idée d'un seul monde et d'un seul futur pour les générations qui adviendront.

Deux exemples spécifiques ont été choisis et présentés par deux représentantes d'ONGD membres du Cercle en guise d'illustration de domaines de politiques concernés :

- *Exemple 1 : Commerce extérieur – Exportations de lait en poudre en Afrique de l’Ouest*

Mme Marine Lefebvre (ML) introduit son intervention en soulevant la question du lien entre la pauvreté des communautés rurales et la CPD. Dans les localités rurales, la pauvreté serait très élevée. Les acteurs de la Coopération au développement visent à amener un changement positif de cette situation par le biais de leur projets et activités, néanmoins force serait de constater que les groupes ruraux continueraient de vivre en grande précarité. Une véritable transformation nécessiterait plus que des mesures volontaires. De ce fait, la cohérence des politiques serait cruciale afin que l’Etat ne reprenne pas d’une main ce qu’il aurait donné de l’autre.

L’importation de denrées alimentaires constituerait une possibilité, mais le constat fut dressé que le bénéfice net pour les populations marginalisées reviendrait plutôt négatif, car la compétition internationale se voit souvent accompagnée de pression sur les terres, les prix, les aliments et les paysans. Une pression disproportionnée se jouerait également sur les femmes et travailleuses agricoles.

Citant l’agroéconomiste Marc Dufumier, ML rappelle aux délégués du CID que les règles du commerce international ne permettraient pas aux pays pauvres de protéger leurs marchés car la concurrence serait déloyale. La mise en concurrence des productions agricoles familiales dans les pays en voie de développement avec des productions de taille industrielle serait déloyale par nature car ces dernières bénéficieraient de subventions. Ce mode agricole de style industriel entraînerait une explosion des fluctuations de prix sur laquelle les petits producteurs locaux n’auraient aucune emprise, se retrouvant ainsi dans une position de faiblesse avec des taux de vente bas. La signature du Luxembourg de la Déclaration des Nations-Unies sur le droit des paysans en 2018 constituerait un premier pas important.

ML passe ensuite la parole à Mme Hindatou N. Amadou (HA), partenaire local qui œuvre sur la thématique des exportations de lait en poudre en Afrique de l’Ouest au niveau local. Il existerait une concurrence déloyale en Afrique de l’Ouest sur le marché laitier. La poudre de lait serait importée et supplanterait le marché Ouest-Africain de lait. Il s’agirait de produits subventionnés en Europe, dont les surplus de production seraient revendus à des prix bas sur le continent africain.

HA dresse un lien avec l’abolition des quotas laitiers en Europe en 2015, entraînant une chute de prix et des revenus des éleveurs locaux. Des ventes tarifaires à seulement 5% de tarification auraient eu lieu et une invasion de produits vendus en vrac dans des sacs de 25kg s’en serait suivie. Sur place, un reconditionnement en petits sacs et une distribution massive dans les filières africaines fut organisée, menant à une défavorisation des producteurs Ouest-Africains sur leur propre territoire. HA voit le Luxembourg impliqué via la société ARLA. La situation se serait davantage aggravée par la pandémie de Covid-19 car la Commission Européenne aurait soutenu l’aide locale en Europe au détriment des producteurs locaux Ouest-Africains. La poudre de lait serait déstockée vers l’Afrique de l’Ouest. Qu’il s’agirait de lait ré-engraissé de graisse végétale, souvent à base d’huile de palme, constituerait un facteur aggravant supplémentaire.

HA revendique en conséquence un changement au niveau de la cohérence des politiques afin de permettre à l’agriculture laitière de se développer en Afrique de l’Ouest. Une politique de veille devrait être au cœur des actions régionales et nationales qui informeraient la décision et la mise en œuvre de la CPD.

- *Exemple 2 : Protection sociale – Les travailleur.s.es. au Bangladesh*

Mme Ana-Luisa Teixeira (ALT) commence son intervention avec le constat que la crise sanitaire du Covid-19 aurait augmenté l’urgence au niveau des impacts socio-économiques négatifs avec des conséquences dévastatrices pour l’emploi et la lutte contre la faim partout dans le monde, mais notamment au Bangladesh. Ce pays subirait de plein fouet l’impact de la crise au niveau socio-économique, et ses

travailleurs craignent la famine autant qu'ils craignent l'infection par le Covid-19. Les revenus y seraient faibles et l'économie repose sur l'exportation de textiles vers l'Europe.

Lors des crises, les pays en développement subissent d'habitude cinq chocs – étant aussi une crise systémique, la crise sanitaire en Europe aurait un impact direct au Bangladesh : 1) la production dans les usines de textile aurait chuté de 41% depuis avril 2020 ; 2) chute de l'offre au marché du travail en fonction du nombre de travailleurs malades ; 3) assèchement de fonds envoyés de migrants dans leur pays d'origine (devrait être inférieur de 20%) ; 4) augmentation du poids de la dette ; 5) chute de prix dont celui du pétrole. Quatre millions de personnes seraient employées dans le secteur textile, dont 80% de femmes, la moitié d'entre eux seraient sans revenus depuis avril 2020. Au Bangladesh, les travailleurs n'auraient pas le droit de créer de syndicats et les protestations publiques seraient soumises à des répressions sévères. ALT souligne qu'il serait le rôle de l'Europe d'identifier les failles dans les systèmes de protection sociale à l'échelle mondiale et d'y remédier par le biais d'approches structurelles. Seulement 55% de la population mondiale bénéficieraient d'une protection sociale, dont seulement 29% durant l'entièreté de leur vie. Il serait donc une réponse nécessaire face à l'extrême pauvreté et les effets de la crise de mettre en place une protection sociale efficace.

En 201 fut créé le fonds mondial pour la protection sociale qui œuvre pour une couverture mondiale en matière de protection sociale. Actuellement, l'APD destinée à la protection sociale ne représente que 0,0047% du PNB des pays donateurs. En pratique, ce fonds ferait face à un financement insuffisant. Sans pouvoir se prononcer sur le chiffre du soutien LU en matière de APD en lien avec une sécurité sociale universelle, ALT se dit certaine qu'il existe un manque auquel devrait être remédié.

- *Questions – réponses.*

Le Président du comité remercie tous les intervenants et se réjouit particulièrement du fait que le format virtuel ait permis aux partenaires locaux d'intervenir directement, le dialogue avec le terrain relevant d'une importance particulière. Il rappelle le rôle du CID qui traite donc de la CPD et rappelle le rôle du Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) avec lequel la Coopération luxembourgeoise (CL) entretient des relations de travail étroites. Ainsi, une [réunion conjointe des CID et CIDD ensemble avec l'OCDE au sujet de la cohérence des politiques en juin 2020](#) a permis de lancer des travaux concrets dont les résultats pourraient être présentés au sein d'une nouvelle session conjointe CID/CIDD. Le président mentionne également la nouvelle approche-pays, également une priorité reprise dans le programme gouvernemental et qui s'est concrétisée via le nouveau programme indicatif de coopération (PIC) signé avec le Cap-Vert. Ce PIC fut élaboré dans une approche pangouvernementale cohérente et se décline via les axes développement-climat-énergie. En matière de procédures législatives nationales, mention est faite du « *Nohaltegskeetscheck* », un test de durabilité en vue de nouveaux projets de loi, élaboré ensemble avec les ministères d'Etat, de l'Environnement et de la Fonction publique et pour lequel des avancées peuvent être constatées avec le début d'une phase de test. Le président rappelle également le [CID de juillet 2020](#) qui a permis de présenter l'édition 2020 du *Commitment for Development Index* qui va au-delà de l'aide publique de développement (APD) et auquel le Cercle fut associé. En matière de DH, mention est faite des travaux au sein du GT Entreprises et DH réunissant des représentants de ministères et de la société civile. Dans ce contexte, le Président rappelle l'introduction d'une clause en lien avec le respect des DH dans les modalités de la *Business Partnership Facility* de la CL. Le GT a également lancé une étude avec l'université du Luxembourg sur la question de l'opportunité d'une législation nationale contraignante en la matière.

Le Président partage les préoccupations en matière d'augmentation des taux de pauvreté extrême. Concernant la question de la viabilité de la dette, le président rappelle que la thématique fut à l'ordre du jour du [Conseil européen des affaires étrangères en sa formation développement en date du 23 novembre 2020](#), tout comme dans les fora du G20 et de l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale. Dans ce contexte, la « *Debt Service Suspension Initiative* » (DSSI), décidée à l'issue de la dernière réunion du G20

serait à saluer. Le problème serait complexe et d'une envergure mondiale – la Commission européenne s'engagerait également, ensemble avec les EMUE d'adresser la question de manière coordonnée. Dans ce contexte il est rappelé que toutes les activités de la CL se basent sur une politique de dons et ne génèrent pas de dette des Etats. Au sujet de l'agriculture durable et les enjeux globaux y liés, le président confirme que les paysans locaux dans les pays en développement constituent en effet l'épine dorsale de l'économie de ces pays, et ainsi ils ont besoin d'un accès aux terres, aux équipements et aux financements. Ainsi, il conviendrait d'analyser de près les interdépendances entre les politiques locales et les répercussions éventuelles de politiques européennes en la matière. Concernant la sécurité et la protection sociale, il est rappelé que la CL soutient le Bureau international du travail (BIT) en la matière, également via la mise en œuvre de projets concrets en Asie.

La déléguée du Ministère de l'Agriculture remercie les intervenants de la société civile et souligne l'importance de porter la réalité locale dans les fora de discussion. En réaction aux interventions de ML et AH, elle souhaite apporter un certain nombre de précisions. Concernant le stockage de lait en poudre, certaines mesures en lien avec le marché peuvent être prises au niveau européen. Ainsi, une aide au stockage privé peut être accordée dans le cadre duquel les opérateurs reçoivent une aide financière pour couvrir les frais de stockage de produits non vendus. Pendant la pandémie de Covid-19, cette mesure de stockage privé a été lancée pour le lait écrémé en poudre pendant une durée de quelques mois et pour du lait écrémé en poudre déjà mis en stock. Cette mesure a été prise suite à l'annulation de contrats par les acheteurs, la transformation de lait a été détournée vers la vente de produits en vrac. En même temps, la fermeture de l'hôtellerie a eu un impact de -10 à -20%. Il n'y aurait cependant pas eu de création d'excédant. Concernant la question du lait ré-engraissé (qui est fabriqué par le remplacement la matière grasse animale par des matières grasses végétales), la déléguée rappelle que cette aide au stockage privé n'est pas attribuable au lait ré-engraissé, mais au lait écrémé en poudre qui est un autre produit laitier. La mesure entreprise par la Commission européenne ne concerne donc pas le lait ré-engraissé dont AH a déploré l'arrivée sur le marché de l'Afrique de l'Ouest. En effet, l'aide au stockage ne devrait pas être confondue avec les subventions accordées pour la production de lait en poudre à base de gras végétal. Elle explique que la Commission Européenne (CE) a rendu publiques des données qui montrent que l'exportation de lait en poudre est répartie en grande majorité entre l'Asie et l'Afrique du Nord<sup>1</sup>, avec une baisse d'exportation depuis cet été. Le lait importé vers l'Afrique de l'Ouest représenterait un réel problème de marché, mais il ne serait pas correct de dire que ceci serait une pratique soutenue et entretenue par les mesures de marché entreprises par l'UE. Le Luxembourg plus précisément ne produit pas de lait en poudre qui serait ensuite stocké. Effectivement, le Luxembourg a aussi augmenté sa production depuis la fin des quotas laitiers, mais les limites de la production de lait auraient été atteintes et au regard des défis environnementaux auxquels le monde fait face, la production ne pourra plus s'étendre indéfiniment. D'ailleurs, la CE a révisé ses pronostiques pour la production de lait au sein de l'UE dans sa publication Outlook 2019, qui n'augmenterait selon elle pas de 0,8%, mais de 0,6% jusqu'en 2030. Les chiffres de la CE<sup>2</sup> démontreraient que depuis 2013 il n'y aurait plus de subventions à l'exportation au niveau de l'UE et que l'accord de Nairobi est respecté. Le lait cru luxembourgeois serait exporté vers l'Allemagne, sans que l'entreprise ARLA recevrait des subventions. Les agriculteurs luxembourgeois sont soutenus financièrement via des aides au revenu, sachant que le revenu des agriculteurs constituait en moyenne de 28% du salaire moyen au LU entre 2005 et 2019. AH remercie la déléguée du ministère de l'agriculture pour les précisions apportées qu'elle qualifie de rassurantes.

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/eu-dairy-extra-trade\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/eu-dairy-extra-trade_en.pdf) p. 6

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/cap-expenditure-graph2\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/cap-expenditure-graph2_en.pdf)

La session du CID est clôturée avec l'intervention de M. Thomas Lammar, point focal en charge de la CPD au sein de la Direction de la coopération, qui salue les discussions permettant l'identification et la recherche de synergies. Le thème de la cohérence des politiques pour le développement restera pertinent, un état de parfaite cohérence restant éluif, les thématiques étant en constante évolution et le progrès se faisant pas par pas.

V. Juncker / E. Kornelis  
Personne de contact : E. Kornelis (247-82373)